



# FLASH-INFOS

La Défense, le 21 février 2020

Cher(e)s collègues,

Veillez trouver ci-dessous le communiqué que nous vous adressons chaque semaine pour vous rendre compte de nos actions.

## **Rapport Thiriez "Mission Haute Fonction Publique"**

Le rapport Thiriez a été transmis au Premier ministre et rendu public. Le corps de conception et de direction de la police nationale est assuré comme "corps relevant de l'encadrement supérieur et dirigeant" des trois versants de la fonction publique. Nous retenons de la lecture de ce rapport des points très positifs pour les commissaires de police, mais également des points de vigilance sur lesquels nous resterons attentifs.

### Les points positifs :

- Création d'un groupement d'intérêt public (entre les écoles retenues par le rapport) qui organisera et gèrera la banque d'épreuves d'un concours "commun", l'organisation des stages et enseignements du tronc commun et l'enseignement du futur IHESP (Institut des Hautes Etudes du Service Public).

- Le rapport préconise que les écoles conservent ou acquièrent la personnalité morale et l'autonomie financière, et que l'ENSP conserve donc son statut d'établissement public pour s'intégrer parfaitement dans le Groupement d'Intérêt Public.

- Chaque école organiserait elle-même ses concours, ce qui renforcerait leur implication et permettrait d'intensifier les liens avec les universités environnantes.

- La reconnaissance juridique de la catégorie A+ pour consacrer une distinction qui correspond à la réalité managériale et de gestion, la reconnaissance de l'encadrement supérieur, la nécessité de faciliter la mobilité entre les cadres supérieurs de la fonction publique et harmoniser les conditions de rémunération.

- La création de l'IHESP : après la suppression de l'INHESJ, il était impératif que pour la police nationale, et les cadres supérieurs dirigeants que nous sommes, de bénéficier d'une nouvelle structure de haut niveau. L'IHESP permettra d'accéder notamment aux emplois supérieurs et viendrait ainsi imposer des critères objectifs de nomination.

Les points de vigilance :

- Les épreuves du concours étudiant : si la simplicité recherchée d'une banque commune d'épreuves paraît intéressante, il demeure nécessaire de conserver un niveau d'exigence élevé pour recruter les futurs cadres dirigeants de la police nationale, et des matières spécifiques métier. Les épreuves à options permettraient de rechercher des profils variés mais il faut s'assurer de la pertinence des coefficients, et ne pas tomber dans le piège des matières scientifiques qui permettraient de capitaliser plus facilement des points par rapport à des matières littéraires dont les notations sont plus "subjectives".

- Le tronc commun de 6 mois pour les seuls élèves des concours externes : ce choix pose la question du timing des scolarités pour les autres recrutements par la future voie d'accès professionnelle.

- le décalage des scolarités pour l'ENSP afin de s'aligner sur les autres écoles du GIP, ce qui impose de conclure avec l'université de Lyon la possibilité de diplômes (master 2 notamment) alignés sur le même calendrier.

- La faisabilité et l'opportunité d'un concours spécial "égalité des chances" donnant accès au corps avec un pourcentage de postes réservés. Nous avons suggéré à la mission Thiriez de permettre cette ouverture "égalité des chances" en modifiant le concours d'accès par l'ouverture à différentes matières, avec un effort conséquent sur une épreuve RH à "inventer"(écrite et orale) permettant de mieux détecter les capacités des futures recrues.

- La création d'une DRH groupe à la DGAFP : être commissaire de police, c'est être un cadre supérieur, mais c'est aussi être policier dans ses multiples aspects : chef de service, autorité civile, officier de police judiciaire, officier du ministère public, magistrat de l'ordre administratif, chef opérationnel, directeur d'enquête, et bien d'autres facettes. La gestion RH des commissaires de police nécessite impérativement l'implication étroite de la DGPN et de commissaires de police pour tenir compte des particularités de métiers aussi techniques et le besoin de profils parfaitement adaptés aux contraintes et nécessités des postes proposés au sein de la police nationale.

Nous allons rester attentifs aux suites données à ce rapport par le gouvernement. Nous sommes satisfaits, conformément à nos prises de positions récurrentes sur l'ENSP, des propositions de maintien de son statut d'Établissement Public, et des propositions visant à inscrire juridiquement le CCD en catégorie A+. Pour autant, nous restons convaincus que les commissaires de police doivent bénéficier d'un "enseignement police" renforcé, qui passe par le développement des formations partagées, notamment, avec les autres corps. Et conformément à nos

positions constantes, nous en appelons toujours à la création d'une académie de police. Les scolarités futures des commissaires de police pourraient ainsi s'articuler en trois temps, compatibles avec les préconisations du rapport Thiriez : temps 1 consacré au tronc commun de 6 mois pour une culture partagée du service public; temps 2 consacré aux formations partagées police, au sein de la future académie de police; temps 3 dédié aux enseignements spécifiques au corps de conception et de direction au sein de l'ENSP, école d'application du corps intégrée dans le GIP proposé.

### **Mutations**

Les derniers arbitrages seront rendus la semaine prochaine : le SCPN rencontre le DGPN, accompagné du DRCPN et du DMGCP, pour discuter des derniers cas non encore tranchés. Il y aura ensuite un télégramme de mutation qui vous sera diffusé le 28 février. Un premier mouvement aura lieu dès la semaine suivante pour quelques collègues concernés par un mouvement rapide, et un deuxième mouvement qui s'échelonnera de mars à septembre 2020.

### **Avancements**

Le 26 mars se tiendra une CAP pour les échelons spéciaux de commissaires de police, le grade de commissaire général et les échelons spéciaux de commissaire général. Nos prochaines semaines sont consacrées à rencontrer les directions actives pour discuter avec elles de leurs choix et critères de propositions. Vous pouvez bien sûr venir vers nous si vous avez des questions, mais nous avons doré et déjà commencé à contacter nombre d'entre vous, ce que nous continuerons de faire dans les prochains jours.

Bien sincèrement,

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général

David LE BARS

01 49 67 02 40/41

07 63 56 36 21

[david.le-bars@le-scpn.fr](mailto:david.le-bars@le-scpn.fr)

Secrétaire général adjoint

Pierrick AGOSTINI

01 49 67 02 43

06 69 91 83 33

[pierrick.agostini@le-scpn.fr](mailto:pierrick.agostini@le-scpn.fr)

Retrouvez le SCPN :

[www.le-scpn.fr](http://www.le-scpn.fr) ou sur twitter @ScpnCommissaire

